



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 décembre 2020

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**11-12-2020-06**

Date de convocation le 04/12/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 15  
Procuration : 0  
Votants : 15

Le onze deux mille vingt à dix-neuf heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, GRAUX, LOQUET, GUITTONEAU, DAUBAS, CAZENAVE et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, HILLOOU, LAMASOU, LETARGUA, LAPETRE, LACOSTE PEDELABORDE et SALEFRANQUE.

**Secrétaire de séance élue** : Mme LOQUET

### **IMPACT DE LA COVID 19 ET EXONERATION DE LOYERS**

De plus au vu de la pandémie du COVID 19, le Maire informe l'assemblée qu'il a décidé de suspendre les loyers du restaurant au Karambo depuis le 1er novembre 2020 et qu'il convient de délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres votants,

**DÉCIDE** de suspendre les loyers du restaurant O'KARAMBO jusqu'au 31 janvier 2020,

**DÉCIDE** de suspendre les loyers du restaurant O'KARAMBO jusqu'à la date de décision gouvernementale de réouvrir les restaurants si celle-ci devait dépasser le 31 janvier 2020.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ  

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 064-216403964-20201218-11\_12\_2020\_06-DE